

## INTERPELLATION

**Primes d'assurance maladie 2009 : l'ex région 2 vaudoise pourrait détenir le record suisse de la plus lourde augmentation annuelle ?!**

Les primes d'assurance maladie 2009 sont aujourd'hui connues. Pour les assurés, il est temps de décider si un changement de caisse se justifie. Face à d'importantes modifications, cela peut s'imposer.

La presse s'est fait l'écho du travail entrepris par le Conseil d'Etat et plus particulièrement son chef du département de la santé pour obtenir une diminution des réserves accumulées par les caisses maladie. L'échelonnement de cette diminution jusqu'en 2012 devait permettre une stabilisation du montant des primes à payer par les cotisants à leur caisse, ou tout au moins une augmentation limitée de ces primes.

En consultant les statistiques fédérales, on peut constater que l'augmentation est relativement bien maîtrisée puisqu'elle est de 1.4% alors que la moyenne suisse est de 2.6%.

Cette démarche s'accompagnait d'une demande de modification des zones tarifaires, avec le passage de trois à deux régions cantonales de primes.

Si, dans un communiqué de presse du 3 octobre 2008, le Conseil d'Etat manifeste sa frustration de n'avoir pu obtenir satisfaction sur l'ensemble de ses attentes, il doit constater qu'un peu plus de la moitié des vaudois connaîtra une augmentation de 3 à 3.5% du montant de ses primes.

Cette affirmation paraît bien optimiste en regard des augmentations effectives reçues par la grande majorité des assurés de l'ex région 2.

Pour les mêmes conditions de couverture, il est courant de recevoir des propositions de certificats d'assurance avec une augmentation de plus de 10%, voire même supérieure à 15%.

La question se pose donc de savoir dans quelle mesure la diminution des réserves est la principale cause de la maîtrise de l'évolution des coûts pour la région lausannoise ou la nouvelle région 2.

Une chose est sûre, l'ex région 2 ne bénéficie aucunement des réserves accumulées ces dernières années par les assurances.

Ces constats m'amènent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelle est l'augmentation moyenne effective de la prime d'assurance maladie 2009 que vont connaître les assurés concernés par le changement de zone tarifaire (passage de la région 2 à la région 1) ?
- Sachant que le taux de réserves était de 37.2% pour le canton de Vaud en 2007, quelles sont les projections de diminutions établies et consacrées au financement partiel des primes 2009 ?
- Le Conseil d'Etat confirme-t-il un échelonnement de ce financement jusqu'en 2012 ?
- Quel est le coût annuel réel de l'augmentation des frais liés à la santé ?
- Si la définition de 3 régions sur le canton avait certainement une justification historique, peut-on connaître le coût individuel moyen par assuré et par région pour 2007 et 2008 ?
- Est-il dans l'intention du Conseil d'Etat de ne faire qu'une seule région pour l'ensemble du canton ?

Rolle, le 27.10.2008



C-E Dufour

*Ne s'achève pas de développer*